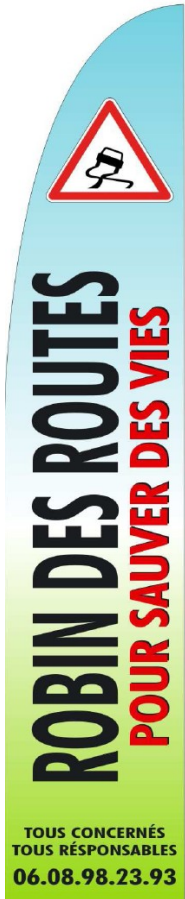


Le 1er janvier 2012, le disque de stationnement en zone bleue change de forme.



ancien modèle



modèle obligatoire

L'ancien disque renseignait sur l'heure d'arrivée dans une amplitude de 30 minutes et la durée de stationnement était figée à 1h30.

Le nouveau disque européen ne comporte qu'une seule fenêtre, « heure d'arrivée ». Le temps maximal autorisé est déterminé librement par la collectivité à l'endroit choisi. L'amplitude autorisée est annoncée par une inscription dans la zone de stationnement.

TOUS CONCERNES

TOUS RESPONSABLES